

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL**

No. : 505-06-000029-228

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

JEAN VALIQUETTE

- et -

MARC BERGERON

- et -

ROXANNE SAULNIER

Demandeurs

c.

4058569 CANADA INC.

- et -

9153-9171 QUÉBEC INC.

- et -

9453-6885 QUÉBEC INC.

- et -

AUTOS PLUS J.F. HAMEL INC.

- et -

2431-9006 QUÉBEC INC.

- et -

9056-4725 QUÉBEC INC.

- et -

9458778 CANADA LIMITED

- et -

9076-4754 QUÉBEC INC.,

- Et –

6128084 CANADA INC.

- et -

9055-4627 QUÉBEC INC.

- et -

LOCATION 18E RUE INC.

- et -

**AUTOMOBILES BERNIER ET CREPEAU
LTÉE**

- et -

CANBEC AUTOMOBILE INC.

- et -

BOURASSA WEST ISLAND INC.

- et -

9531025 CANADA INC.

- et -

AUTO AMBASSADEUR INC.

- et -

AUTOMOBILE RIMAR INC.

- et -

**BOULEVARD CHEVROLET BUICK GMC
CADILLAC INC.**

- et -

CARLE FORD INC.

- et -

9076-7567 QUÉBEC INC.

- Et –

**LES AUTOMOBILES LA SEIGNEURIE
(1990) INC.**

- et -

**CHEVROLET BUICK GMC DE
VALLEYFIELD LTÉE**

- et -

**DESCHAMPS CHEVROLET BUICK
CADILLAC GMC LTÉE**

- et -

8992231 CANADA INC.

- et -

D.M. AUTOMOBILES INC.

- et -

4544391 CANADA INC.

- et -

4544391 CANADA INC.

- et -

3100-8436 QUÉBEC INC.

- et -

9350-8406 QUÉBEC INC.

- et -

EXCELLENCE DODGE CHRYSLER INC.

- et -

AUTOMOBILES DE BAVIÈRE INC.

- et -

**GRENIER CHEVROLET BUICK GMC
INC.**

- et -

HAMEL AUTOS DE BLAINVILLE INC.

- et -

HAMEL CHEVROLET BUICK GMC LTÉE

- et -

AUTOMOBILES ÎLE-PERRÔT INC.

- et -

9429-6399 QUÉBEC INC.

- et -

PRINCIPALE AUTOS LTÉE

- et -

9058-3287 QUÉBEC INC.

- et -

9154-7323 QUÉBEC INC.

- et -

9171-1440 QUÉBEC INC.

- et -

9101-2468 QUÉBEC INC.

- et -

9324-4960 QUÉBEC INC.

- et -

9465812 CANADA LIMITED

- Et -

AUTOMOBILES 1539 INC.

- Et -

9302-7449 QUÉBEC INC.

- et -

TROIS-RIVIÈRES NISSAN INC.

- et -

9112-0436 QUÉBEC INC.

- et -

AUTOMOBILES LAUZON RIVE-SUD INC.

- et -

RIVE SUD CHRYSLER DODGE INC.

- et -

9131-3015 QUÉBEC INC.

- et -

GROUPE AUTOS STE-FOY INC.

- et -

9386-6416 QUÉBEC INC.

- et -

177786 CANADA INC.

- et -

9114-9856 QUÉBEC INC.

- et -

4093640 CANADA INC.

- et -

9956000 CANADA LIMITED

- et -

AUTOMOBILES F.M. INC.

- et -

WOODLANDVERDUN LTÉE

- et -

9322-6116 QUÉBEC INC.

- et -

INFINITI LAVAL INC.

- et -

ST-EUSTACHE NISSAN INC.

- et -

H.T. TREMBLAY INC.

- et -

VOLKSWAGEN GROUP CANADA INC.

- et -

AUDI CANADA INC.

- et -

BMW CANADA INC.

- et -

FCA CANADA INC.

- et -

FORD DU CANADA LIMITÉE

- et -

HARLEY-DAVIDSON MOTOR COMPANY

- et -

HYUNDAI AUTO CANADA CORP.

- Et –

JAGUAR AND LAND ROVER CANADA

ULC

- et -

KIA CANADA INC.

- et -

MAZDA CANADA INC.

- et -

MERCEDES-BENZ CANADA INC.

- et -

AUTOMOBILES PORSCHE CANADA LTÉE

- et -

AUTOMOBILE VOLVO CANADA LIMITÉE

Défenderesses

DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE 9055-4627 QUÉBEC INC. POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE
(Article 574, al. 3 C.p.c.)

À L'HONORABLE JUGE STÉPHANE LACOSTE J.C.S. SAISI DE LA GESTION PARTICULIÈRE DU PRÉSENT DOSSIER, LA DÉFENDERESSE 9055-4627 QUÉBEC QUÉBEC INC. EXPOSE CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Par la présente, la défenderesse 9055-4627 QUÉBEC INC. (la « **Défenderesse** ») demande à la Cour la permission de présenter une preuve appropriée (la « **Demande pour preuve appropriée** »);
2. Cette Demande pour preuve appropriée est déposée dans le contexte où les demandeurs Jean Valiquette, Marc Bergeron et Roxanne Saulnier (les « **Demandeurs** ») se sont adressés à la Cour dans le but d'obtenir l'autorisation d'exercer une action collective pour et au nom des membres du groupe ci-après défini au paragraphe 4, contre les Défenderesses, relativement à des contraventions alléguées à certaines dispositions du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur la protection du consommateur*;
3. Une Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être nommés représentants (la « Demande pour autorisation ») a ainsi été déposée à la Cour le 17 janvier 2022;

II. DESCRIPTION DU GROUPE

4. Comme indiqué, les Demandeurs souhaitent introduire une action collective contre les défenderesses pour et au nom des personnes physiques faisant partie du groupe suivant:

« Tous les consommateurs qui, depuis le 31 juillet 2018, ont payé un montant supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses et/ou se sont fait exiger une somme pour un bien ou un service par les défenderesses sans qu'ils ne l'aient demandé, lors de l'achat ou la location d'un véhicule neuf ou usagé;

Ou tout autre groupe à être désigné par la Cour. »;

III. NATURE DE L'ACTION COLLECTIVE

5. La nature de cette action collective est définie comme suit :

Une action en réduction des obligations et en dommages-intérêts punitifs;

6. Les Demandeurs allèguent que les défenderesses auraient (paragr. 283 de la Demande d'autorisation) :
- i. omis d'indiquer clairement sur chaque bien offert en vente dans leur établissement le prix de vente de ce bien;
 - ii. exigé pour un bien ou un service un prix supérieur à celui qui est annoncé;
 - iii. fait une représentation fausse ou trompeuse aux consommateurs en divulguant un prix incomplet qui n'inclut pas les frais supplémentaires imposés à la vente d'un véhicule, ayant de ce fait également passé sous silence un fait important;
 - iv. exigé une somme pour un bien ou un service à un consommateur qu'elles ont rendu à un consommateur sans que ce dernier ne l'ai demandé;
 - v. agi sans se soucier des conséquences de leurs représentations fausses ou trompeuses, notamment en ce qu'elles sont systématiquement annoncées en magasin et en ligne des prix qui ne représentent pas la réalité et ont négligé et négligent toujours de modifier leur pratique;
7. Les Demandeurs allèguent entre autres qu'en raison des stratagèmes allégués, le prix réel qu'un consommateur aura à payer est toujours plus élevé que le prix initialement annoncé par les défenderesses (para 296 de la Demande d'autorisation) ou que la diminution du

prix du véhicule est masquée par l'ajout de plusieurs frais additionnels (para 297 de la Demande d'autorisation);

8. Les Demandeurs allèguent que « certaines défenderesses » (sans préciser lesquelles) ajoutent sur les véhicules des options par défaut qui ne sont jamais demandées par les membres du groupe proposé (para 307 de la Demande d'autorisation);
9. En ce qui concerne plus particulièrement la Défenderesse, Les Demandeurs invoquent essentiellement au soutien de leur Demande pour autorisation que celle-ci a commis une pratique interdite aux termes de la L.P.C. en ajoutant des frais de certification mécanique au montant 795 \$, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, et ce, sans l'accord des consommateurs;
10. Au soutien de leur Demande pour autorisation, les Demandeurs invoquent notamment les articles 219, 223, 224c), 228, 230a), 272 de la L.P.C.;

IV. PREUVE APPROPRIÉE

a. Déclaration sous serment de trois (3) représentants de la Défenderesse

11. La Défenderesse souhaite produire au dossier de la Cour :
 - a) La déclaration assermentée de Francis Pontbriand, employé de 9055-4627 Québec inc.
 - b) La déclaration assermentée de Maxime Vachon, employé de 9055-4627 Québec inc.
 - c) La déclaration assermentée de Guillaume Bruneau, président de 9055-4627 Québec inc.
12. Ces déclarations assermentées seront utiles, pertinentes et nécessaires pour éclairer la Cour quant à la question de savoir si les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de faits identiques, similaires ou connexes au sens l'art. 575, paragr. 1° C.p.c. et la question de savoir si les faits allégués par les Demandeurs paraissent justifier les conclusions recherchées au sens l'art. 575, paragr. 2° C.p.c. en ce qui concerne la Défenderesse;
13. En effet, les allégations de la Demande pour autorisation, notamment celles contenues aux paragraphes 32 et 33, selon lesquelles la Défenderesse exigerait une somme pour un bien ou un service à ses acheteurs sans que ces derniers ne l'aient demandé sont non fondées et fausses;
14. D'ailleurs, la Pièce P-13 et P-13.1 déposée par les Demandeurs ne permet à la Cour d'évaluer cette allégation;

15. De surcroît, les Pièces déposées par les Demandeurs sont incomplètes et ne reflètent aucunement :
- i. la teneur et le contenu des discussions entre les consommateurs et la Défenderesse avant la signature du contrat portant sur cette offre de biens et services additionnels appelée *Certification mécanique*;
 - ii. la description des services fournis dans le programme de certification mécanique;
 - iii. le contenu de la clause *Accessoires Additionnels* qui prévoit que l'acheteur reconnaît acheter séparément des accessoires;
 - iv. la proportion de la clientèle de la Défenderesse qui décide, après explications et renseignements, d'acheter ou non un tel service;
16. Les déclarations assermentées fourniront des explications à la Cour sur le contenu de la pièce P-13 et P-13.1, lesquelles explications permettront de constater que le client a toujours le choix d'adhérer ou non au programme de certification mécanique, que ce service n'est en aucun temps exigé ou obligatoire, que ce service diffère de l'inspection et remise en état selon les normes de la SAAQ, que le client est libre de quitter avec le véhicule au prix affiché sans y ajouter ce forfait de certification mécanique, que seulement 20% à 25% de la clientèle de la Défenderesse choisissent d'acheter le programme de certification mécanique démontrant clairement le caractère non obligatoire de ce service;

b. Dépôt de documents

17. La Défenderesse demande également l'autorisation de présenter une preuve appropriée par le dépôt des Pièces ci-après :
- i. **Pièce R-1** : Contrats de vente en format intégral conclus avec Maxime Destremes et Serge Major;
 - ii. **Pièce R-2** : Document intitulé « Information sur le véhicule vendu »;
 - iii. **Pièce R-3** : Tableau des ventes de véhicules réalisés avec ou sans le programme de certification mécanique, notamment pour les mois de juillet 2018 et avril 2021;

V. CONCLUSION

18. Les différents éléments de preuve et les déclarations sous serment sont essentiels à la détermination du bien-fondé de la Demande pour autorisation;
19. L'inexactitude et la fausseté de certains allégués et le manque d'éléments factuels dans la Demande pour autorisation rendent ainsi nécessaires la présentation d'une preuve

appropriée pour éclairer la Cour sur les critères de l'article 575 C.p.c. et lui permettre de statuer sur la Demande d'autorisation;

20. Le dépôt de cette preuve est nécessaire pour démontrer que l'action collective n'est pas un recours approprié, la situation de la Défenderesse et les ventes effectuées auprès de ses clients étant différentes de la situation exposée par les Demandeurs et celles des autres défenderesses;

POUR TOUS CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente Demande;

PERMETTRE la présentation par la Défenderesse d'une preuve appropriée, à savoir :

- a) Les déclarations sous serment des représentants de la Défenderesse relativement à :
- i. la teneur et le contenu des discussions entre les consommateurs et la Défenderesse avant la signature du contrat portant sur cette offre de biens et services additionnels appelée *Certification mécanique*;
 - ii. la description des services fournis dans le programme de certification mécanique;
 - iii. le contenu de la clause *Accessoires Additionnels* qui prévoit que l'acheteur reconnaît acheter séparément des accessoires, laquelle clause exige une signature additionnelle de l'acheteur au contrat;
 - iv. la proportion de la clientèle de la Défenderesse qui décide, après explications et renseignements, d'acheter ou non un tel service;
- b) Le dépôt des pièces R-1 à R-3;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Mascouche, le 20 mai 2022



LEMIRE LEMIRE Avocats s.e.n.c.r.l.
Avocats de la Défenderesse 9055-4627
QUÉBEC INC.
Me Jean-Philippe Lemire
jplemire@lemireavocat.com
2724, Chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1N1
Téléphone: 450.966.1055
Télécopieur: 450.966.0193
Notre dossier : 2821-9

No. 505-06-000029-228

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)
DISTRICT DE LONGUEUIL

JEAN VALIQUETTE

et

MARC BERGERON

et

ROXANNE SAULNIER

Demandeurs

c.

9055-4627 QUÉBEC INC. et als.

Défenderesses

DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE 9055-4627 QUÉBEC INC. POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE
(Article 574, al. 3 C.p.c.)

ORIGINAL

Me Jean-Philippe Lemire
LEMIRE LEMIRE Avocats s.e.n.c.r.l.
2724, Chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1N1
Tél.: 450.966.1055
Fax: 450.966.0193
jplemire@lemireavocat.com
BL 3957

Notre dossier : 2821-9

NOTIFICATION: 505-06-00029-228 | Jean Valiquette et al. c. 4058569 Canada Inc. et al. [LLA:2921-9]

Jean-Philippe Lemire <jplemire@lemireavocat.com>

20 mai 2022 à 12 h 45

À : "marc-andre.lemire@groupepetcj.ca" <marc-andre.lemire@groupepetcj.ca>, "jlambert@lambertavocatic.com" <jlambert@lambertavocatic.com>, "availlancourt@bpavocats.com" <availlancourt@bpavocats.com>, "jflepine@lsaavocats.com" <jflepine@lsaavocats.com>, "linteau@lsaavocats.com" <linteau@lsaavocats.com>, "francis.rouleau@blakes.com" <francis.rouleau@blakes.com>, "anthony.cayer@blakes.com" <anthony.cayer@blakes.com>, "SPitre@blg.com" <SPitre@blg.com>, "l.bourdeau@sblavocats.com" <l.bourdeau@sblavocats.com>, "AMerminod@blg.com" <AMerminod@blg.com>, "jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com" <jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com>, "denis.cloutier@cainlamarre.ca" <denis.cloutier@cainlamarre.ca>, "stephane.gauthier@cainlamarre.ca" <stephane.gauthier@cainlamarre.ca>, "hrant.bardakjian@cainlamarre.ca" <hrant.bardakjian@cainlamarre.ca>, "louis-philippe.constant@clydeco.ca" <louis-philippe.constant@clydeco.ca>, "bduclos@duclosavocats.com" <bduclos@duclosavocats.com>, "nvinette@duclosavocats.com" <nvinette@duclosavocats.com>, "dupuisavocat@sympatico.ca" <dupuisavocat@sympatico.ca>, "bhoward@duntonrainville.com" <bhoward@duntonrainville.com>, "slanoix@duntonrainville.com" <slanoix@duntonrainville.com>, "jmerleaubourassa@duntonrainville.com" <jmerleaubourassa@duntonrainville.com>, "srichemont@fasken.com" <srichemont@fasken.com>, "mbrisson@fodago.ca" <mbrisson@fodago.ca>, "guy.poitras@gowlingwlg.com" <guy.poitras@gowlingwlg.com>, "gabriel.daddona@gowlingwlg.com" <gabriel.daddona@gowlingwlg.com>, "sguertin@guertinavocats.com" <sguertin@guertinavocats.com>, dschueler <dschueler@guertinavocats.com>, "lnahmiash@infavocats.com" <lnahmiash@infavocats.com>, "afranceschini@infavocats.com" <afranceschini@infavocats.com>, "iboldeanu@infavocats.com" <iboldeanu@infavocats.com>, "amgagne@ksalegal.ca" <amgagne@ksalegal.ca>, "scaron@lcm.ca" <scaron@lcm.ca>, "denis.godbout@ljt.ca" <denis.godbout@ljt.ca>, "agathe.basilio@ljt.ca" <agathe.basilio@ljt.ca>, "apilote@llpb.ca" <apilote@llpb.ca>, "rgaboury@llpb.ca" <rgaboury@llpb.ca>, "jplemire@lemireavocat.com" <jplemire@lemireavocat.com>, "scleroux@forsetiavocats.ca" <scleroux@forsetiavocats.ca>, "fbelhumeur@forsetiavocats.ca" <fbelhumeur@forsetiavocats.ca>, "jlortie@mccarthy.ca" <jlortie@mccarthy.ca>, "mrondeau@mccarthy.ca" <mrondeau@mccarthy.ca>, "fgiroux@mccarthy.ca" <fgiroux@mccarthy.ca>, "gquerry@mccarthy.ca" <gquerry@mccarthy.ca>, "sidney.elbaz@mcmillan.ca" <sidney.elbaz@mcmillan.ca>, "yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca" <yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca>, "yrobillard@millerthomson.com" <yrobillard@millerthomson.com>, "famime@millerthomson.com" <famime@millerthomson.com>, "agrandmont@ngravocats.ca" <agrandmont@ngravocats.ca>, "pl.joncas@rancourtlegault.com" <pl.joncas@rancourtlegault.com>, "anthonyrobert@sympatico.ca" <anthonyrobert@sympatico.ca>, "fpere@stikeman.com" <fpere@stikeman.com>, "jsroy@jurisylvestre.ca" <jsroy@jurisylvestre.ca>, Francis Arnaud Marcotte <francisarnaud.marcotte@groupepetcj.ca>, Antoine Massie <Antoine.Massie@groupepetcj.ca>, "nicolasplavergne@cableamos.com" <nicolasplavergne@cableamos.com>, "mcguire.avocats@cableamos.com" <mcguire.avocats@cableamos.com>, "elif.oral@nortonrosefulbright.com" <elif.oral@nortonrosefulbright.com>, "michel.belanger-roy@nortonrosefulbright.com" <michel.belanger-roy@nortonrosefulbright.com>, "francois-david.pare@nortonrosefulbright.com" <francois-david.pare@nortonrosefulbright.com>, "Lbambara@millerthomson.com" <Lbambara@millerthomson.com>, "Smasse@millerthomson.com" <Smasse@millerthomson.com>

BORDEREAU D'ENVOI			
Notification par courriel (Art. 133 et 134 C.P.C.)			
Date	20 mai 2022	Heure	12h40
Expéditeur / From :			
Nom / name :	Me Jean-Philippe Lemire	Dossier / file °#	2921-9
Adresse courriel :	jplemire@lemireavocat.com	Adresse notification	jplemire@lemireavocat.com
Télécopieur / fax :	450-966-0193	Téléphone / phone	450-966-1055 poste 3
Destinataire(s) / To;			
Nom / Name	Cabinet / Firm	Votre dossier / Your file	Adresse de courriel pour notification

			Notification email address
Me Marc-André Lemire	Therrien Couture Joli-Cœur		marc-andre.lemire@groupepcj.ca
Me Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert	Lambert Avocat Inc.		jlambert@lambertavocatinc.com
Me Annie Vaillancourt	Bédard Poulin Avocats		availlancourt@bpavocats.com
Me Jean-François Lépine	BLP Avocats Inc.		jflepine@lsaavocats.com
Me Louis Linteau	BLP Avocats Ubc,		linteau@lsaavocats.com
Me Francis Rouleau	Blakes		francis.rouleau@blakes.com
Me Anthony Cayer	Blakes		anthony.cayer@blakes.com
Me Stéphane Pitre	Borden Ladner Gervais		SPitre@blg.com
Me Lyne Bourdeau	Simard Boivin Lemieux		l.bourdeau@sblavocats.com
Me Anne Merminod	Borden Ladner Gervais		AMerminod@blg.com
Me Jean-Philippe Royer	Bouchard + Avocats Inc.		jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com
Me Denis Cloutier	Cain Lamarre		denis.cloutier@cainlamarre.ca ;
Me Stéphane Gauthier	Cain Lamarre		stephane.gauthier@cainlamarre.ca
Me Hrant Bardakjian	Cain Lamarre		hrant.bardakjian@cainlamarre.ca
Me Louis-Philippe Constant	Clyde & Cie Canada		louis-philippe.constant@clydeco.ca
Me Benoit Duclos	Duclos		bduclos@duclosavocats.com

Me Nicolas Vinette	Duclos		nvinette@duclosavocats.com
Me Christian Dupuis	Me Christian Dupuis, avocat		dupuisavocat@sympatico.ca
Me Brian Howard	Dunton Rainville		bhoward@duntonrainville.com
Me Sylvain Lanoix	Dunton Rainville		slanoix@duntonrainville.com
Me Julien Merleau-Bourassa	Dunton Rainville		jmerleaubourassa@duntonrainville.com
Me S. Richemont	Fasken Martineau DuMoulin		srichemont@fasken.com
Me Martin Brisson	Fortier D'Amour Goyette		mbrisson@fodago.ca
Me Guy Poitras	Gowling WLG Canada		guy.poitras@gowlingwlg.com
Me Gabriel D'Addona	Gowling WLG Canada		gabriel.daddona@gowlingwlg.com
Me Sylvain Guertin	Guertin Société d'Avocats		sguertin@guertinavocats.com
Me Danyca Schueler	Guertin Société d'Avocats		dschueler@guertinavocats.com
Me Laurent Nahmiash	INF		lnahmiash@infavocats.com
Me Anthony Franceschini	INF		afranceschini@infavocats.com
Me Irina Boldeanu	INF		iboldeanu@infavocats.com
Me Anne-Marie Gagné	KSA avocats		amgagne@ksalegal.ca
Me Sébastien Caron	LCM Avocats Inc.		scaron@lcm.ca
Me Denis Godbout	LJT Avocats		denis.godbout@ljt.ca
Me Agathe Basilio	LJT Avocats		agathe.basilio@ljt.ca
Me	Larouche Lalancette Pilote		apilote@llpb.ca

Alexandra Pilote			
Me Raphaël Gaboury	Larouche Lalancette Pilote		rgaboury@llpb.ca
Me Jean-François Carrier	Prévost Fortin D'Aoust		j.carrier@pfdavocats.com
Me Stéphane Cléroux	Litige Forseti Inc.		scleroux@forsetiavocats.ca
Me Francis Belhumeur	Litige Forseti Inc.		fbelhumeur@forsetiavocats.ca
Me Jean Lortie	McCarthy Thetrault		jlortie@mccarthy.ca
Me Marie Rondeau	McCarthy Thetrault		mrondeau@mccarthy.ca
Me François Giroux	McCarthy Thetrault		fgiroux@mccarthy.ca
Me. Gabriel Query	McCarthy Thetrault		gquery@mccarthy.ca
Me Sidney Elbas	McMillan		sidney.elbaz@mcmillan.ca
Me Yassin Gagnon-Djalo	McMillan		yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca
Me Yves Robillard	Miller Thomson		yrobillard@millerthomson.com
Me. Fadi Amine	Miller Thomson		famine@millerthomson.com
Me Alexandre Grandmont	Normadin Gravel Rhéaume		agrandmont@ngravocats.ca
Me Pierre Luc Joncas	Rancourt Legault Joncas		pl.joncas@rancourtlegault.com
Me Anthony Paul Robert			anthonyrobert@sympatico.ca
Me Frédéric Paré	Stikeman Elliot		fpare@stikeman.com
Me Jean-Sébastien Roy	Sylvestre Avocats		jsroy@jurisylvestre.ca

Me Francis Arnaud Marcotte	Therrien Couture Joli-Coeur		francisarnaud.marcotte@groupepetcj.ca
Me Antoine Massie	Therrien Couture Joli-Coeur		Antoine.Massie@groupepetcj.ca
Me Nicolas P. Lavergne	McGuire Provencher Lavergne		nicolasplavergne@cableamos.com
Me Jean McGuire	McGuire Provencher Lavergne		m McGuire.avocats@cableamos.com
Me Elif Oral	Norton Rose Fulbright		elif.oral@nortonrosefulbright.com
Me Michel Bélanger-Roy	Norton Rose Fulbright		michel.belanger-roy@nortonrosefulbright.com
Me François-David Paré	Norton Rose Fulbright		francois-david.pare@nortonrosefulbright.com >
Me Stéphanie Massé	Miller Thomson		Smasse@millerthomson.com
Me Laura Bambara	Miller Thomson		Lbambara@millerthomson.com

Nature du document notifié / nature of the notified document	
Numéro de cour / court number :	505-06-000029-228
Nom des parties / name of the parties :	Jean Valiquette et al. c. 4058569 Canada Inc. et al.
Nature du document / nature of document :	Demande de permission de la défenderesse 9055-4627 Québec inc. pour présenter une preuve appropriée

Information relative au document notifié / information on the notified document	
Format du fichier	pdf
Taille du document (nombre de pages)	11 pages



Téléphone : 450.966.1055 poste 3
Télécopieur : 450.966.0193

LEMIRE LEMIRE AVOCATS s.e.n.c.r.l.
2724, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1N1

www.lemireavocat.com

Avis de confidentialité

Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par la présente avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Nos communications avec vous peuvent contenir des renseignements confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous désirez que nous communiquions avec vous par un autre moyen de transmission que le courrier électronique ordinaire non sécurisé, veuillez nous en aviser.



Demande preuve appropriée 9055-4627 Québec inc..pdf
387K